

Balades contées

Découvrez Brest conté au départ des Ateliers des Capucins, anecdotes et sourires garantis...

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2023



Gérard CABON

Balade 1 : 10h30 – 12h30

ALLONS AU FOND DE LA PENFELD !

Au gré de cette balade de deux heures, **Gérard** vous fera découvrir :
La rue St Malo, les remparts de Quéliverzan,
les terrasses de Kervallon, la maison du corsaire Riou Kerhalet, le pont Rouge
et l'île Factice la de la Marine, les tunnels de l'Arsenal, l'atelier des Bâtiments
en fer, la Cale de lancement



Remparts de Quéliverzan



Lancement du Danton

Balade 2 : 14h00 – 16h30 - Sur les pas de Jean Quèm' et de Fanny

Jacques vous fera longer les petites rues pentues du vieux quartier de Recouvrance à la recherche des lieux mythiques fréquentés par Jean Quémeneur, le p'tit Yannick de la complainte écrite par Henri Ansquer, et de la chanson "Fanny de Laninon" écrite par Mac Orlan: le caboulot "aux gars de Dinard et d'Saint Malo", la caserne du dépôt, la Cayenne, le débit d'la mère Pouliquen. Nous verrons où est censé être né Jean Quèm' et le pitit pont d'où il serait tombé pour faire un trou dans l'eau. Peut-être croirons-nous entendre le Quartier mMaître Clairon sonner en haut de Recouvrance aux filles de Laninon.



Jacques QUILLIEN



Rue de St Malo



Fanny de Laninon & Jean Quèm

Bulletin d'inscription

Civilité : Nom : Prénom :

Adresse : CP Commune

Mail : Téléphone :

Balade 1 Balade 2 (cochez la balade choisie)

**Important : Vos coordonnées nous seront indispensables si vous souhaitez recevoir un reçu de Brest'act en justificatif de votre don à partir de 20 € pour l'administration fiscale.*

Participants	Nombre de participants	Dons en euros	Montant du don en euros
Enfant(s)		X 4 €	€
Adulte(s)		X 8 €	€
Total du montant du don en € (somme des 2 lignes ci-dessus)			€
Ou montant du don en € au-delà du montant mini			€
TOTAL			€

Votre inscription sera effective dès la réception du règlement à Brest'Act : soit par chèque à l'ordre de Brest'Act, soit en ligne : <https://mapage.telethon.fr/animation/Brest-Act>
Dons mini : 4 €/enfant, 8 €/adulte – Il est possible de faire un don au-delà du montant minimum, à partir de **20 € les dons ouvrent droits à une réduction d'impôts sur le revenu égale à 65 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable**. Les dons récoltés sont intégralement reversés à l'AFM Téléthon. T-shirts jaunes offerts dans la limite des stocks disponibles.

Inscription obligatoire avant le lundi 25 novembre 2023 par mail : brestact@gmail.com (Places limitées pour le confort des participants).

Organisation : n° 029 N 306 - Association loi 1901 – brestact@gmail.com